

# CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné,.....

Docteur en :

Médecine Générale     Médecine du Sport     Autre Spécialité :.....

Demeurant :

.....  
.....  
.....

Certifie avoir examiné ce jour, M / Mme / Mlle (rayer la mention inutile) :

.....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : .....

Demeurant :

.....  
.....  
.....  
.....

Fédération Française

Et n'avoir relevé aucun signe clinique, ni aucune contre-indication dans les antécédents :

**A LA PRATIQUE SPORTIVE ET A L'ENCADREMENT ET L'ANIMATION DE LOISIR SPORTIF :**

Sans restriction     A l'exception de la (des) discipline(s) :

.....

Fait à .....

Le ..... / ..... / 20.....

*Signature et Cachet du médecin*

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.